

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 19/485 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES : PARC DE LA VOIRIE,  
CRECHE LETIZIA, BAINS DE PETRAPOLA**

**APPRUVENDU A CHJUSURA DI I BUGETTI ANNESSI, PARCU STRADALI,  
CIUCCIAGHJA LETIZIA, BAINS DE PETRAPOLA**

**SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 décembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Guy ARMANET à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE  
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Valérie BOZZI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Xavier LACOMBE  
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Anne PIERI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

François BENEDETTI, Romain COLONNA, Julien PAOLINI, Pascale SIMONI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** la délibération n° 18/011 AC de l'Assemblée de Corse du 16 Janvier 2018 décidant le maintien et la création de budgets annexes de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la clôture du budget annexe du Parc de la Voirie.

### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la clôture du budget annexe de la Crèche Letizia.

### **ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** la clôture du budget annexe des Bains de Petrapola.

### **ARTICLE 4 :**

**VALIDE** la reprise au budget principal de la Collectivité de Corse pour l'ensemble des budgets annexes :

- du résultat de la section de fonctionnement,
- du solde d'exécution de la section d'investissement,
- des restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre.

### **ARTICLE 5 :**

**VALIDE** le transfert de la valeur de l'actif et du passif de ces budgets annexes au budget principal par des opérations d'ordre non budgétaire.

**ARTICLE 6 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 20 décembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long downward stroke, identifying the signatory as Jean-Guy TALAMONI.

Jean-Guy TALAMONI

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019**

**19 ET 20 DÉCEMBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CHJUSURA DI I BUGETTI ANNESSI, PARCU STRADALI,  
CIUCCIAGHJA LETIZIA, BAINS DE PETRAPOLA**

**CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES, PARC DE LA VOIRIE,  
CRECHE LETIZIA, BAINS DE PETRAPOLA**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de clôturer les budgets annexes du parc de la voirie, de la Crèche Letizia et des Bains de Petrapola.

Suite à la fusion des trois ex collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ensemble des budgets annexes départementaux ont été recréés à l'identique sous l'égide de la Collectivité de Corse.

A l'issue de deux exercices budgétaires, il s'avère que cette individualisation n'est pas requise d'un point de vue réglementaire, ou utile afin d'effectuer le suivi des activités concernées.

En effet, d'une part, la création d'un budget annexe est facultative pour les services publics administratifs. D'autre part l'arborescence de programmes de la Collectivité de Corse permet de réaliser ce suivi au sein du budget principal.

De plus, il convient de préciser que certains éléments de contexte conduisent aussi à la clôture de ces budgets annexes :

Parc de la voirie : ce budget annexe avait été créé par l'ex. Département de la Corse-du-Sud dans le cadre du transfert de compétences des parcs d'équipement en 2011 afin d'effectuer le suivi des co-financements versés par la Collectivité Territoriale de Corse et l'ex. Département de la Corse-du-Sud.

Du fait de la fusion des deux collectivités, le maintien de ce budget annexe n'est plus pertinent.

Crèche Letizia : ce budget annexe Pumonti a été créé en 1985 en remplacement du foyer départemental de l'enfance, pour effectuer le suivi d'une activité ne relevant pas d'une compétence généralement exercée par les départements mais aussi pour faciliter les demandes de financement auprès de la CAF.

Au regard de la structure budgétaire de la Collectivité de Corse, à savoir l'existence d'un programme « crèche » ainsi que la présence d'une fonction dédiée à cette activité au sein de la nomenclature comptable M57, et de l'absence de problématique liée aux financements CAF, le maintien de ce budget ne s'avère plus nécessaire.

Bains de Petrapola : ce budget annexe Cismonte a été créé en 2016 pour suivre l'activité thermale de l'établissement. De lourds travaux d'investissement requièrent la fermeture du site et l'arrêt de toute activité, ce qui conduit à la clôture

du budget annexe pour une durée prévisionnelle de deux ans.

Le financement de ces travaux est prévu au budget principal de la Collectivité de Corse.

Ces dissolutions, si elles devaient être effectuées, impliquent la passation de certaines opérations budgétaires et comptables.

Ainsi, après l'arrêt des comptes puis le vote du compte de gestion et du compte administratif par l'Assemblée de Corse, le Président du Conseil Exécutif de Corse reprendra au budget principal de la Collectivité de Corse pour l'ensemble de ces budgets annexes :

- Le résultat de la section de fonctionnement
- Le solde d'exécution de la section d'investissement
- Les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes les opérations comptables liées à ces activités seront opérées sur le budget principal de la Collectivité de Corse. Par ailleurs, le Payeur de Corse réintégrera l'actif et le passif de ces budgets annexes au sein du budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.